

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Elodie AMBROSINO dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC de NIMES N°909 633 455
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

avec un minimum de

BAREME D'HONORAIRES DE LA SAS 3G IMMO-CONSULTANT Appliqué par Elodie AMBROSINO dans sa zone de chalandise

Inscrite au RSAC de NIMES N°909 633 455
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er janvier 2022

VENTES

Programmes neufs (VEFA)

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné.

LA SAS 3G IMMO CONSULTANT applique la grille tarifaire imposée par le promoteur.

Stationnements

Montant net T.T.C. perçu par le vendeur	Honoraires T.T.C	
	Mandat simple	Mandat exclusif**
Jusqu' à 20 000 €		
20 001 € à 30 000 €		
30 001 € et +		

**** Le barème « mandat exclusif »
s'applique pour les mandats en semi-
exclusivité**

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



3G immo
CONSULTANT

3G immo
TERRAIN